

**CONSEQUENCES DE LA TEMPETE DU 24 JANVIER 2009
EN GIRONDE**

Rapporteur : Jean-Luc GLEYZE

Mesdames, Messieurs,

La tempête KLAUS a frappé le sud-ouest de la France le 24 janvier dernier, et a provoqué d'importants dégâts sur l'ensemble du territoire, certainement plus importants que ceux de la tempête historique de 1999.

Le Département de la Gironde a été fortement impacté, tant sur les bâtiments publics et privés que sur le patrimoine agricole, ostréicole et surtout sylvicole.

Selon les premières estimations en Aquitaine, la puissance de la tempête aurait mis à terre près de 250 000 à 300 000 hectares de bois, essentiellement des plantations de pins maritimes, dont 50 000 hectares en Gironde touchant indistinctement des plantations jeunes ou des bois prêts à être commercialisés.

Aux dégâts causés par la tempête se sont ajoutés, sur certains secteurs, des inondations, rendant délicates les opérations de nettoyage, de remise en service et de sécurisation des bâtiments et des infrastructures.

L'alimentation électrique a été fortement perturbée et les travaux de reconstruction et de réparation des lignes sont conséquents.

L'alimentation en eau potable a été rétablie assez rapidement et des travaux sur le réseau AEP sont en cours.

En Gironde, la filière forestière, particulièrement sinistrée, rassemble plus de 880 exploitations forestières de plus de 25 hectares, auxquelles s'ajoutent 45 établissements de sciage et 157 entreprises de seconde transformation employant au total plus de 5 000 salariés.

Face à cette situation d'exception, le Conseil Général, aux côtés des professionnels et des partenaires institutionnels, mesure l'importance des actions à mettre rapidement en œuvre pour protéger ce massif et permettre la relance de l'activité sylvicole.

Le présent rapport établit l'évaluation des dégâts et les mesures d'urgence proposées pour :

- réparer les dégâts causés aux patrimoine et équipements publics,
- aider les girondins sinistrés les plus démunis,
- soutenir les filières économiques directement impactées par la tempête : sylviculture, agriculture et ostréiculture.